

## Au Conseil Communal de Prangins

### **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°16/07**

#### *Demande de souscription à l'augmentation du capital-actions de Télé-Dôle SA*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

la commission composée de Mmes F. Bornand, Y. Dubosson, MM. W. Gauchat, P. Leuba, D. Friedli (président) s'est réunie le 14 mars 2007. Nous remercions M. le Municipal J.-J. Brügger pour sa présence et ses explications.

Les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales sont maintenant de la compétence du Conseil Communal (suite à l'adoption du préavis amendé n°3/06). Le dossier est entre les mains de M. Brügger, car celui-ci est le délégué de la municipalité à l'assemblée générale de Télé-Dôle SA.

Afin de maintenir dans le district un site pour la pratique du ski de piste de nature familiale, le préavis n°48/04 détaillait le principe du financement du télésiège de la Dôle par les pouvoirs publics. Pour Prangins, ce financement prenait notamment la forme d'une participation au capital-actions par l'acquisition de 585 actions à CHF 100.- de Télé-Dôle SA. Aujourd'hui la Municipalité souhaite continuer à faire preuve de solidarité régionale en acquérant au maximum 115 nouvelles actions à CHF 100.-

Les 12'270 actions actuelles sont réparties de la manière suivante : communes de Nyon, St-Cergue et Gland 41.7%, autres communes 48.5% (dont 4.8% pour Prangins) et le NStCM 9.8%. La répartition après l'augmentation du capital-actions n'est bien sûr pas encore connue, mais Prangins avec 700 actions sur 18'270 détiendrait alors 3.8%.

Une discussion fournie soulève les remarques et questions suivantes :

- M. Brügger ne peut pas garantir qu'il s'agit de la dernière demande de ce type, mais relève que le Conseil aurait le cas échéant de nouveau à se prononcer.
- Aucun dividende ne peut être versé aux actionnaires tant que le prêt cantonal LDR ne sera pas remboursé.
- Le télésiège est-il vraiment rentable s'il n'y a pas d'ouverture estivale ? Il n'est pas possible de répondre, mais il aurait peut-être fallu attendre quelques années d'exploitation avant de se lancer dans de nouveaux investissements.
- En tant qu'actionnaire minoritaire, Prangins n'aura pas la maîtrise des investissements. En fait, l'utilisation des CHF 600'000.- (somme en principe levée via cette souscription publique) n'est pas encore connue en détail. On parle de compléter divers aménagements tels que: installation de sanitaires, travaux de corrections de piste, agrandissement du parking des Dappes.
- Pourquoi agrandir le parking, alors même que les objectifs fixés par TéléDôle SA dans son prospectus d'émission parlent de : « Autant que possible, renforcer l'accès au bas des pistes par les transports publics » ? Il faudrait ainsi plutôt favoriser le projet de navette par bus La Givrine – Les Dappes.

Afin d'avoir au moins une modeste influence sur la nature des prochains investissements de Télé-Dôle SA, la commission vous propose, à l'unanimité, d'adopter la résolution suivante :

**Le Conseil Communal de Prangins souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour préserver l'environnement exceptionnel du massif de la Dôle dans le cadre des investissements futurs de Télé-Dôle SA.**

Au moment de passer au vote sur les conclusions du préavis, plusieurs commissaires restent sceptiques vis-à-vis de celui-ci, ce que traduit un vote de 2 pour et 3 abstentions.

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Prangins

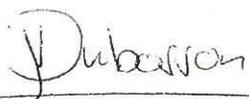
vu le préavis municipal No 16/07 concernant la demande de souscription à l'augmentation du capital-actions de Télé-Dôle SA,  
vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,  
ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,  
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

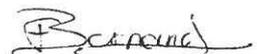
### décide

- 1) d'autoriser la Municipalité à acquérir au maximum 115 actions nominatives de Fr. 100.-- de la société anonyme Télé-Dôle SA pour une valeur totale de Fr. 11'500.--,
- 2) de financer cette acquisition par la trésorerie ordinaire de la Commune.

Prangins, le 14 mars 2007

La commission

  
Yildiz Dubosson

  
Fabienne Bornand

  
Philippe Leuba

Willy Gauchat

  
Daniel Friedli (président)

